## Avis publics

### PETR DU DOUBS CENTRAL

**Avis d'enquête publique**
**Portant sur la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Doubs central**

**Autorité responsable de la procédure :**
**PETR du Doubs central.**

**OBJET, DATES ET DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE**
Le public est informé que par arrêté n°A2026-12/SCoT du 21/09/2026, le Président du PETR du Doubs central a prescrit l'Enquête Publique relative à la révision du SCoT du Doubs central.
**L'Enquête Publique aura lieu du 12/10/2026 à 9h00 au 13/11/2026 à 17h00, soit 33 jours consécutifs.**
L'Enquête Publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de la procédure de révision du Schéma de Cohérence Territoriale.
**COMPOSITION DU DOSSIER ET COMMISSION D'ENQUÊTE**
Le dossier d'Enquête Publique comprend les pièces suivantes :
* Le projet de SCoT révisé arrêté en date du 15 décembre 2025 composé :
- du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS),
- du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) dont le Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL),
- d'Annexes dont le rapport de présentation comprenant le diagnostic territorial (volet sociodémographique, services et mobilités, paysages, économie et commerces), l'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant le projet de schéma, l'État Initial de l'Environnement (EIE), l'évaluation environnementale et son résumé non technique, la justification des choix retenus pour établir le PAS et le DOO (dont la justification des objectifs chiffrés de limitation de cette consommation).
* Le bilan de la concertation.
* Les délibérations, dont celle de prescription de la révision, l'arrêt du bilan de la concertation et l'arrêt du projet de SCoT.
* Les avis reçus des Personnes Publiques Associées (PPA) consultées dont l'avis de l'autorité environnementale (MRAe), des EPCI membres.
* La réponse apportée à la MRAe.
* L'arrêté d'ouverture de l'Enquête Publique.
Le Président du Tribunal Administratif de Besançon a désigné une Commission d'Enquête composée de :
- Président : Monsieur Gabriel LAITHIER ;
- Membres titulaires : Madame Christelle BAUD et Monsieur Gilbert CERF ;
- Membre suppléant : Madame Marie-Christine CLERC-GEVREY.
**CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUÊTE**
Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'Enquête Publique :
* Sur le registre numérique à l'adresse :
**https://www.registre-dematerialise.fr/7676/.**
* Sur support papier, au siège du PETR du Doubs central.
* Sur un poste informatique mis à disposition du public au siège du PETR du Doubs central, Hôtel des services 1 Place Jean Moulin 25110 BAUME-LES-DAMES
**RECUEIL DES AVIS DU PUBLIC ET PERMANENCES D'ACCUEIL**
Le public pourra émettre durant toute la durée de l'enquête ses avis et observations :
* Sur le registre d'Enquête Publique disponible au siège du PETR du Doubs central aux jours et heures d'ouverture de cet établissement.
* Sur les registres d'Enquête Publiques disponibles aux jours et heures d'ouverture des établissements suivants :
- Mairie d'ARCEY
- Mairie de BELLEHERBE
- Mairie de L'ISLE SUR LE DOUBS
- Mairie de PAYS DE CLERVAL
- Mairie de ROUGEMONT
- Mairie de ROULANS
- Siège de la Communauté de Communes du Pays de Sancey-Belleherbe.
- Sur le registre dématérialisé durant toute la durée de l'Enquête Publique à l'adresse : **https://www.registre-dematerialise.fr/7676/.**
* Par courriel à l'adresse :
**enquete-publique-7676@registre-dematerialise.fr.**
* Par courrier adressé à Monsieur le Président de la Commission d'Enquête, PETR du Doubs central - Hôtel des services - 1 Place Jean Moulin - BP 2021 - 25112 BAUME-LES-DAMES CEDEX.
* Lors des permanences de la Commission d'Enquête représentée par un ou plusieurs membres et organisées pour recevoir les observations aux lieux aux jours et horaires suivants :
**Date/Horaires/Lieux de permanence**
12/10/2026/9h-11h/PETR du Doubs central Hôtel des services 1 Place Jean Moulin 25110 BAUME-LES-DAMES
12/10/2026/14h-16h/Mairie de L'ISLE SUR LE DOUBS 2 rue des ponts 25 250 L'ISLE SUR LE DOUBS
22/10/2026/10h-12h/Mairie de ROULANS 34 Grande Rue 25 640 ROULANS
22/10/2026/14-16h/Siège de la CCPSB 14bis rue du Maréchal de Lattre de Tassigny 25 430 SANCEY
31/10/2026/10h-12h/Mairie de ROUGEMONT 4 place du marché 25 680 ROUGEMONT
3/11/2026/13h30-15h30/PETR du Doubs central Hôtel des services 1 Place Jean Moulin 25110 BAUME-LES-DAMES
3/11/2026/16h30-18h30/Mairie de Belleherbe 24 bis Grande Rue 25 380 BELLEHERBE
6/11/2026/10h-12h/Mairie de PAYS DE CLERVAL Place de l'Hôtel-de-Ville 25 340 PAYS DE CLERVAL
6/11/2026/14h-16h/Mairie d'ARCEY 6 rue des Lilas 25 750 ARCEY
13/11/2026/15h-17h/PETR du Doubs central Hôtel des services 1 Place Jean Moulin 25110 BAUME-LES-DAMES
**MISE À DISPOSITION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE**
À la fin du délai d'enquête, les registres seront clos et signés par le Président (ou un membre) de la Commission d'Enquête Publique qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au Président du PETR du Doubs central son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées.
Une copie du rapport de la Commission d'Enquête sera adressée au Président du Tribunal Administratif de Besançon. Ce rapport sera tenu à la disposition du public au siège du PETR du Doubs central pendant une durée d'un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur le site internet dédié : **https://www.registre-dematerialise.fr/7676/** ; et sera transmis aux EPCI et communes membres.
Des informations peuvent être demandées auprès du PETR du Doubs central à l'adresse suivante : PETR du Doubs central - Hôtel des services - 1 Place Jean Moulin - BP 2120 - 25112 BAUME-LES-DAMES CEDEX.
Le projet de révision du SCoT, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées (PPA), des observations du public et du rapport et des conclusions de la Commission d'Enquête, sera proposé à l'approbation par délibération du Comité Syndical.

**Fait à Baume-les-Dames, le 21/09/2026**
**Le Président du PETR du Doubs central**
**Alix MILLET**

516845900

### COMMUNE DE CHASSAGNE-SAINT-DENIS

**AVIS d'enquête Publique**
**PORTANT SUR L'ELABORATION DE LA CARTE COMMUNALE**

Par arrêté N° 2026-09 du 09/10/206, le maire de Chassagne-Saint-Denis a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de carte communale de la commune, **pour une durée de 31 jours consécutifs, l'enquête se déroulera en Mairie du lundi 02/11/2026 à 9H00 au mercredi 02/12/2026 17H00.**
La commune de CHASSAGNE SAINT DENIS assure la maitrise d'ouvrage de ce projet. Toutes informations peuvent être sollicitées auprès de M. Vincent CUVELIER, Maire, Tel : 03 81 62 22 16.
M. Pascal LAITHIER a été désigné par le Président du Tribunal administratif de Besançon, en qualité de Commissaire Enquêteur et M LASSOUT, comme commissaire enquêteur suppléant.
Le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie aux dates et horaires suivants :
**- vendredi 06 novembre 2026 de 9H00 à 12H00**
**- vendredi 13 novembre 2026 de 16H00 à 19H00**
**- mardi 24 novembre 2026 de 9H30 à 12H30**
**- mercredi 02 décembre 2026 de 9H00 à 12H00.**

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier papier seront consultables à la Mairie, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture soit les mardis de 9H30 à 12H30 et les vendredis de 15H à 17H30, et sur un poste informatique mis à disposition du public, et consultable en ligne, à tout moment pendant la durée de l'enquête, à l'adresse **https://www.intramuros.org /commune de Chassagne-Saint-Denis.**
Le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête papier deposé en mairie, ou adresser par écrit au Commissaire Enquêteur à Mairie de Chassagne-st-Denis- 1A Ruelle de la mairie- 25290 CHASSAGNE SAINT DENIS, soit les transmettre par courriel sur l'adresse dédiée : **commune.chassagne-sd@orange.fr**
Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en Mairie et au Président du Tribunal Administratif dans un délai de 30 jours suivant la clôture de l'enquête. Ils seront tenus à la disposition du public à la mairie et sur l'adresse : **https://www.intramuros.org** pendant un an.
Le Conseil municipal est l'autorité compétente pour approuver la carte communale.

519118400

## Vie des sociétés

### Constitutions de sociétés

Amandine Senot Avocat

Il a été constitué, le 28 septembre 2026 la **SASU MCEPANDAGE** - **Capital** : 1 000 € - **Siège** : 16 rue de l'ancienne gare, 25290 EPEUGNEY **Objet** : travaux agricoles et ruraux pour le compte de tiers, transport et épandage de lisier - **Durée** : 99 ans - **Président** : Xavier MARCINIAK, 16 rue de l'ancienne gare, 25290 EPEUGNEY - Tout associé peut participer aux assemblées ; chaque action donne droit à une voix **Agrément** : cessions à des tiers soumises à l'agrément de la collectivité des associés
RCS Besançon.

518010600

### Modifications statutaires

### OPTIMAC

**Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée**
**Au capital de 120 200 euros**
**Siège social : 24 Rue Jeanne d'Arc**
**25400 AUDINCOURT**
**435 327 044 RCS BELFORT**

**Avis de transformation**

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 9 Octobre 2026, l'Associé Unique a décidé :
- d'étendre l'objet social aux activités de de réalisation de prestations de service d'entretien, nettoyage intérieurs et extérieurs, tant au profit de particuliers que d'entreprises, ainsi qu'à toute activité de conciergerie relative à l'assistance à l'accueil de locataires, à l'exception de toute activité relevant de la législation applicable aux agents immobiliers et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
- la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La Société a été transformée en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et le texte des statuts qui la régiront désormais a été adopté.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 120 200 euros.
**Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
**Transmission des actions :** La cession des actions de l'associé unique est libre.
Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Christophe ERARD.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
**PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ :** Monsieur Christophe ERARD, demeurant 13 Allée des Mouettes - Le Haut des Résidences du Golfe - 20166 PORTICCIO,

**Pour avis**
**La Gérance**

518986100

EURO Légales

ebra GROUPE

Marchés publics

Agir en Proximité avec les acheteurs Publics et Privés

Publication des procédures

Plateforme de dématérialisation

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Une équipe efficace et réactive

Pour la publication de votre annonce
legaleserv@ebraservices.fr

Pour tout conseil
03 83 59 09 58
alj@ebra.fr

L'EST Républicain | RL | VOSGES matin